

**ASSEMBLÉE NATIONALE**15 mai 2024

---

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5245 (Rect)

présenté par  
Mme Bonnivard

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 23, après la première occurrence du mot :

« élevage »

insérer les mots :

« et de l'agropastoralisme, »

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« maintenir »

insérer les mots :

« et de restaurer ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose un complément à l'alinéa 16 de l'article premier, mettant en avant la nécessité de renforcer les actions de soutien à l'agropastoralisme, en particulier en ce qui concerne la protection contre la prédateur. Cette précision vise à consolider les dispositifs existants, notamment en matière d'indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs.